

Informations de base

2005/0250(AVC)

AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
Décision

Industrie automobile: règlement 107 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies CEE/NU sur l'approbation des véhicules de catégorie M2 ou M3 eu égard à leur construction générale

Subject

3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles

Procédure terminée

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	